

Ensemble Paroissial de Lauzerte

Lauzerte (St-Barthélemy; N.D.-du-Mont-Carmel), Touffailles (St-Christophe),
Cadamas (St-Didier), Bouloc (Le St-Sauveur), Tréjous (N.D.-de-l'Assomption),
Montagudet (St-Sulpice-de-Bourges), Moncessou (St-Pierre-ès-liens; St-Amans),
Saint-Amans-de-Pellagal, Saint-Avit, Saint-Gervais, Montbarla (St-Georges),
Saint-Sernin-du-Bosc, Saint-Jean-de-Salles, Saint-Urcisse [Ste-Anne], Sainte-Juliette,
Saint-Fort, Saint-Rémi.

Durfort-Lacapelette (St-Paul-del-Burgues, St-Simplice, St-Hubert, St-Hilaire,
St-Martin).

Saint-Nazaire-de-Valentane, Mongaudon (St-Pierre [St-Roch]),
Saint-Sernin-des-Pintiers, Miramont (St-Pierre-de-Najac), ND-de-Bellecassagne.

Cazes-Mondenard (La-Nativité-de-N.D.), Cazillac (St-Pierre-ès-liens),
Tissac (St-Vincent [Ste-Anne]), Mazères (Ste-Germaine-de-Pibrac), Saint-Quintin,
Canhac (St-Pierre), Sauveterre (St-Jean-Baptiste), Saux (St-Geniès).

Pour vos demandes de messe, (en particulier si vous désirez être présent à la célébration),
tenez compte des horaires habituels notés ci-dessous :

Messes en semaine :

- Au presbytère de Lauzerte, pendant l'hiver à 8h30 et à l'église St-Barthélemy, pendant l'été à 18h, les mardi, mercredi et jeudi.

Messes dominicales :

- Tous les dimanches en l'église St-Barthélemy de Lauzerte à 11h.
- Les 1ers dimanches du mois à St-Nazaire-de-Valentane, ou à Mongaudon, ou à St-Pierre-de-Najac, ou à Saint-Sernin-des-Pintiers à 9h30.
- Les 2èmes et 4èmes dimanches du mois à Cazes-Mondenard à 9h30.
- Les 3èmes dimanches du mois à Durfort-Lacapelette, soit à St-Paul, soit à St-Simplice, à 9h30.
- En cas d'un 5ème dimanche dans le mois, messe unique pour l'Ensemble Paroissial à 10h30 dans une église différente à chaque fois.

Vous pouvez consulter le planning des messes sur le Feuillet Paroissial, paraissant tous les 15 jours, sur la feuille des annonces, hebdomadaire, affichée à l'entrée des églises, ou sur la page paroissiale du site Internet du diocèse de Montauban :
<https://www.diocese-montauban.fr/castelsarrasin/paroisses/lauzerte>

L'offrande fixée par les Evêques de France s'élève à 18 € pour une messe,
à 170 € pour une neuvaine de messes (célébration consécutive de 9 messes),
et à 600 € pour un trentain dit « grégorien » (célébration de 30 messes consécutives).

En remplissant la présente fiche à retourner à la paroisse, vous pouvez choisir les dates pour les mois à venir, et indiquer l'intention qui sera nommée au cours de la messe (sauf indication expresse de votre part ; dans ce cas, ajouter « NE PAS NOMMER »).

Pensez à conserver un exemplaire de vos demandes, car vous ne serez contactés que si votre souhait premier ne peut être honoré.